

**L'Institut Africain de la Médiation et
Négociation (IAMN) en partenariat avec
L'Institut des Hautes Etudes en
Médiation et en Négociation (IHEMN)
Organise une**



Session Formation en Médiation et Négociation

• 48 heures

DATES : Du 05 AU 10 AVRIL 2021 A L'HOTEL DJEGBA AU BENIN

Le 05 Avril 2021

Thématique 1 : Rappel des enseignements de la Formation de Base

- . Découverte des phases de la médiation et négociation
- . le cadre de la médiation en droit OHADA/ Français

Thématique 2 : Rappel des Formations d'approfondissement précédentes

- . Approfondissement des phases de la médiation et négociation
- . Exploration des dimensions en médiation et en négociation :
La dimension émotionnelle/ relationnelle et les autres.....

• *Du 06 au 07 Avril 2021*

Thématique 3 : Les qualités du médiateur OHADA/ Français

- . La posture du médiateur
- . Le statut du médiateur OHADA
- . Les autres qualités

• *Le 08 au 09 Avril 2021*

Thématique 4 : Le conflit et moi : le médiateur et le conflit

Thématique 5 : Pratique et préparation des examens

• *Le 10 Avril 2021*

Thématique 6 : Synthèse de la formation principale en médiation et Négociation : discussion sur les projets

Thématique 7: Journée de pratique et contrôle continu

PRIX : 445.000 FCFA HT SANS PAUSE CAFE NI PAUSE DEJEUNER/495.000 FCFA HT PAUSE CAFE ET PAUSE DEJEUNER INCLUS

NB: LE PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION OU DE L'ACOMPTE ET L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES D'INSCRIPTION DOIVENT ÊTRE FAIT **AU PLUS TARD LE 26 Février 2021.**

CONTACT BENIN +229 699 129 37/ [iamn.institut@yahoo.com/](mailto:iamn.institut@yahoo.com)
iamn.institut@gmail.com

NB: CES FRAIS N'INCLUENT AUCUNES AUTRES CHARGES

- FB : Formation de Base
- FAPP : Formation d'Approfondissement
- HT : Hors taxes
- Validation du diplôme universitaire par contrôle continu

HORAIRES :9h00-13h ET 14h-18h

Les séquences non effectuées peuvent être rattrapées sur une autre formation en fonction des possibilités.

FORMATION D'APPROFONDISSEMENT

Coordinateur responsable et formateur :

Laurence BARADAT, Avocate, médiatrice, formatrice en médiation, directrice IHEMN. Triple formation universitaire en Droit des Affaires, (CAPA, IAE) Psychologie (Maîtrise de Psychologie) et Médiation (Diplôme d'état de médiateur familial). Vice-Présidente Aix-Médiation. Vice-présidente de la Fédération Française des Centres de Médiation (FFCM), en charge de la formation nationale des médiateurs.

Sègla Septime DAH, Directeur de l'IAMN, Coordinateur et responsable de la formation, doctorant en Médiation et en conciliation en droit OHADA, médiateur généraliste, en formation des formateurs en gestion des conflits, Chargé d'Enseignement à l'Université de Toulon.

Autres intervenants et spécialistes invités et pressentis en formation (liste non limitative...)

Catherine WATELLIER : Médiatrice famille, généraliste et entreprise, formatrice en gestion de conflit. Auparavant responsable juridique en entreprise, puis avocate chez KPMG FIDAL. Présidente du centre de médiation « Marseille Médiation » de 2011 à 2014, aujourd'hui Secrétaire générale du Centre « Pôle Sud Médiation ».

Nathalie SIMONNET : Médiateur formateur en communication non violente (CNV), Directrice de l'école des médiateurs CNV de Paris.

AMEDRO Etienne, Médiateur généraliste, Formateur en gestion des conflits.

Pédagogie :

Plus de la moitié du temps de formation est consacrée à des exercices, des jeux de rôles à partir de cas réels, afin de favoriser la mise en œuvre des compétences, l'intégration de la formation théorique et de la méthodologie. Les participants seront amenés à jouer alternativement le rôle de partie, d'observateur, de négociateur et de médiateur.

Durée et Coût de la Formation :

La formation de base est de 40 heures. Son coût total est de **445.000 FCFA SANS PAUSE CAFE ET DEJEUNER**. Les règlements peuvent être échelonnés, mais doivent se faire auprès de la Banque de l'Institut qui au Bénin : **ECOBANK sur le compte intitulé IAMN INSTITUT dont le numéro est le suivant 110860131001.** **La totalité du paiement doit être effectué avant le début de la formation.**

Les heures de formation sont validées au titre de la formation continue des avocats en France.

Validation :

La formation donne naturellement lieu à délivrance d'attestation de participation et de formation.

Cette formation valide les 48 heures de formation avancée en médiation et négociation. Elle peut être complétée une formation de Base qui donne droit au Livret du Médiateur de la FFCM (Fédération Française des Centres de Médiation). Elle répond à tous les critères de formation formulés par la Fédération : respect du programme, encadrement, qualité, richesse des contenus, renommée des intervenants ...

Le Livret du Médiateur FFCM, avec la formation de base validée, sera remis aux participants en fin de formation.

Après la formation de Base, chaque participant pourra **approfondir ses connaissances et sa pratique** dans le cadre d'une « formation d'approfondissement » de 160 heures, donnant possibilité d'obtenir **le diplôme de l'IHEMN** et le **Diplôme d'Université « Négociation et Médiation »** organisé en partenariat IHEMN/UNIVERSITE DE NIMES, et ce, quel que soit le lieu où la formation est dispensée.

L'ensemble constitué par la formation de base et la Formation d'approfondissement **valide les 200 heures requises tant par le CNB que la FFCM pour faire valoir les compétences de médiateur ou négociateur, heures indispensables pour être inscrit sur les listes du CNB ou CNMA (centre national des avocats médiateurs) comme avocat médiateur, et/ou auprès des centres de médiation agréés par la Fédération FFCM.**

L'Institut Africain de la Médiation et Négociation (IAMN) en partenariat avec L'Institut des Hautes Etudes en Médiation et en Négociation (IHEMN)

Adresse de l'IAMN

Email : iamn.institut@yahoo.com / iamn.institut@gmail.com

Bulletin d'inscription

MERCI DE RENVOYER CE BULLETIN D'INSCRIPTION A L'ADRESSE CI-DESSUS, ACCOMPAGNE DE LA COPIE DES ACOMPTES VERSES AU BENIN.

Le paiement peut être échelonné avant la formation, mais la totalité de la formation doit être réglée au jour du début de la formation. Ces frais ne couvrent aucunes charges liées à la formation.

NOM, PRENOM
PROFESSION.....
COURRIEL.....TELFIXE.....PORTABLE.....
.....CABINET ou SOCIETE (s'il y a lieu)
.....
ADRESSE.....

Souhaite s'inscrire à la FORMATION D'APPROFONDISSEMENT SUR LA MEDIATION ET LA NEGOCIAITON EN DROIT OHADA, et joins à l'ordre de notre banque (ECOBANK BENIN) un chèque d'acompte de 300.000 FCFA pour chaque formation d'approfondissement.

Formation d'Approfondissement 3 sans pause-café ni pause-déjeuner : LES FRAIS DE LA FORMATION D'APPROFONDISSEMENT 1 SONT (445.000 FCFA) sans frais de pause-café et pause déjeuner . Ces frais sont à verser auprès de ECOBANK du BENIN sur le compte intitulé IAMN INSTITUT dont le numéro est le suivant 110860131001. L'acompte doit être versé au plus tard le 26 Février 2021 et la totalité du paiement doit se faire avant le début de la formation. Ces frais ne couvrent aucunes charges liées à la formation

Formation d'Approfondissement 3 pause-café et pause déjeuner inclus dont le montant est de 495.000 FCFA (avec les frais de pause-café et pause déjeuner). Ces frais sont à verser auprès de ECOBANK du BENIN sur le compte intitulé IAMN INSTITUT dont le numéro est le suivant 110860131001. L'acompte doit être versé au plus tard le 26 Février 2021 et la totalité du paiement doit se faire avant le début de la formation. Ces frais ne couvrent aucunes charges liées à la formation

Vous êtes tous les bienvenus à ces formations d'approfondissement quelle que soit la formation de base suivie. Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à nous contacter par mail : iamn.institut@yahoo.fr / iamn.institut@gmail.com ou par téléphone au : +229 69 91 29 37/

NB : Le paiement peut être échelonné avant la formation, mais la totalité de la formation doit être réglée au jour du début de la formation. Ces frais n'incluent aucune autre charge. La formation ne peut se tenir à moins de 15 participants confirmés. Un participant est confirmé lorsqu'il a versé un acompte. N'exposez aucun frais annexe (trajets, avion hébergement...) avant que l'institut ne vous ait confirmé la bonne tenue de la formation et le nombre suffisant de participants. L'institut se charge de vous informer de la tenue effective de la formation au plus tard le 26 Février 2021.